

## Adhésion au Bretagne Business Club

Implanté au cœur du village de la Volvo Ocean Race, le Bretagne Business Club est un club et un espace exclusif dédié aux entreprises, à l'occasion de l'étape française à Lorient, du 9 au 16 juin 2015.

Situé au sein la Cité de la Voile Eric Tabarly, au cœur de la capitale de la course au large en Europe, c'est le rendez-vous des entreprises, des équipages, des sponsors de la course et de l'organisation : un lieu convivial, propice aux échanges et au partage d'expériences entre décideurs.

En adhérant au Bretagne Business Club, vous bénéficierez de :

■ **3 rendez-vous réseau avant l'étape de Lorient :**

Le 11 octobre 2014,

à l'occasion du départ de la Volvo Ocean Race, dans le cadre d'un cocktail déjeunatoire dans le Karré du Bretagne Business Club,

Le 26 février 2015

lors d'une retransmission de la Volvo Ocean Race dédié au Bretagne Business Club avec la présence de grands skippers,

Le 08 juin 2015

inauguration du Karré Bretagne Business Club, lors de l'ouverture du Village de la Volvo Ocean Race.

■ **2 accréditations nominatives** au Karré Bretagne Business Club, situé dans la Cité de la Voile Eric Tabarly, pendant toute la durée de l'étape, du 09 juin au 16 juin 2015, ouvert de 10H00 à 23H00 sans interruption. Elles vous permettent d'inviter autant de fois que vous voulez, pendant toute la durée de l'escale, vos clients et partenaires dans la limite de 3 invités par accréditation simultanément. La restauration et les boissons se règlent sur place ou se réservent au préalable.

■ **Une présence** du logo de votre entreprise sur le site Internet officiel [www.volvooceanracelorient.com](http://www.volvooceanracelorient.com) et sur un totem implanté au sein de la Base de Sous Marins.

■ **Un abonnement** à la newsletter mensuelle : suivi de la course et de l'actualité du Bretagne Business Club, d'octobre 2014 à juillet 2015.

■ **Un rendez-vous estival** à l'issue de l'étape lorientaise de la Volvo Ocean Race.

*Pendant l'escale, le Bretagne Business Club dispose d'espaces privatisables pour organiser vos événements : auditorium, salles réceptives et de séminaires, restaurant, loges privées, bateaux réceptifs.*



Agence Sail Corporate

Celtic Submarine - 1, rue d'Estiennes d'Orves - F 56100 Lorient - Tel +33 (0)2 97 35 00 34 - [volvooceanrace@sailcorporate.com](mailto:volvooceanrace@sailcorporate.com)

Règlement par chèque à l'ordre de Lorient Grand Large.

Société : \_\_\_\_\_ Représentant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Contact Bretagne Business Club : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Site Internet : \_\_\_\_\_

Je confirme mon adhésion de 450€HT (540€ TTC) par entreprise au Bretagne Business Club pour la période 2014/2015 et avoir pris connaissance des conditions générales annexées. Lorient Grand Large m'adressera une facture, dès réception du paiement et du contrat signé.

Date

Signature



Agence Sail Corporate

Celtic Submarine - 1, rue d'Estiennes d'Orves - F 56100 Lorient - Tel +33 (0)2 97 35 00 34 - [volvoceanrace@sailcorporate.com](mailto:volvoceanrace@sailcorporate.com)

- Chèque de 540 € TTC à établir à l'ordre de Lorient Grand Large.

- Merci d'envoyer la présente fiche complétée, accompagnée du règlement

à l'agence Sail Corporate - Celtic Submarine - 1, rue d'Estiennes d'Orves - F 56100 Lorient.

## Conditions générales

### Il a préalablement été exposé ce qui suit :

La contractualisation se fait entre le contractant et Lorient Grand Large par la signature du recto du présent contrat. Les règlements sont à effectuer auprès de Lorient Grand Large qui établira la facturation, et Sail Corporate™ sera ensuite l'interlocuteur pour la mise en œuvre des retours spécifiés.

#### Article 1 - Objet

Lorient Grand Large et le contractant entendent par ces conditions générales définir leurs droits et obligations dans le cadre de ce contrat.

#### Article 2 - Durée

Ce contrat est valable au titre de l'année 2014-2015. Tous les visuels utilisés par Lorient Grand Large dans le cadre de ce contrat, sont valables sur cette durée. Au cours de cette période, si le contractant souhaite, suite à un changement de son logo ou visuel, une modification sur un support déjà réalisé par Lorient Grand Large, ce changement sera effectué à la charge du contractant (devis soumis par Lorient Grand Large à valider par le contractant).

#### Article 3 - Obligations de Lorient Grand Large

Apporter les retours détaillés au recto du présent contrat. En cas de support où le visuel ou le logo du contractant est amené à être apposé, une validation préalable sera soumise par Lorient Grand Large au contractant.

#### Article 4 - Obligations du contractant

Le contractant s'engage en contre partie à verser un apport financier. Le montant correspondra au montant indiqué sur le présent contrat.

#### Article 5 - Utilisation des noms, logos et prises de vues à des fins commerciales

Le contractant autorise, par la signature de ce contrat, Lorient Grand Large ou toute personne mandatée par Lorient Grand Large, à l'exploitation et la diffusion de document audio visuel où peut apparaître ou être cité le nom ou le visuel du contractant, ou toutes personnes invitées par celui-ci. Le contractant pourra s'il le souhaite utiliser pour ses besoins propres, ces documents audio-visuels, dans la mesure où le crédit est mentionné et sous réserve que Lorient Grand Large a pu obtenir l'autorisation d'éventuelles personnes non invitées par le contractant, mais présentes sur ces documents.

#### Article 6 - Données informatiques à des fins commerciales

Sauf opposition de la part du contractant, les informations fournies par le contractant font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par Lorient Grand Large ou toute personne mandatée par Lorient Grand Large, à des fins commerciales ou associatives. Le contractant est informé qu'il possède un droit d'accès et de rectification lorsque les renseignements contenus dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par Lorient Grand Large ou toute personne mandatée par Lorient Grand Large (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Ce droit d'accès s'exerce auprès de Lorient Grand Large.

#### Article 7 - Loi du contrat - Règlement des litiges

Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant au présent contrat, les parties rechercheront avant tout une solution à l'amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige portant sur la validité ou sur l'interprétation du présent contrat sera porté devant le tribunal de commerce de Lorient.



#### Agence Sail Corporate

Celtic Submarine - 1, rue d'Estiennes d'Orves - F 56100 Lorient - Tel +33 (0)2 97 35 00 34 - [volvoceanrace@sailcorporate.com](mailto:volvoceanrace@sailcorporate.com)

Règlement par chèque à l'ordre de Lorient Grand Large.